24me Année N° 5754 — BUREAUX : RUE NEUVE, 17 — UN NUMÉRO 15 CENTIMES — BUREAUX : RUE NEUVE 17 — Samedi 20 Mars 1880

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS:
Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 13.50
» » Six mois. . . 25.00
» » Un an . . . 50.00

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LÉGALES* et *JUDICIAIRES*

Propriétaire-Gérant
ALFRED REBOUX

INSERTIONS:
Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. QUARRÉ, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. HAVAS, LAFFITE ET Cie, 34, rue Notre-Dame-des-Victoires, (place de la Bourse); à *Bruxelles*, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, le 19 Mars 1880

BOURSE DE PARIS (*Service gouvernemental*)	19 MARS	18 MARS
3 0/0	82 27 1/2	82 15 ./.
3 0/0 amortissable . .	84 95 ./.	84 90 ./.
4 1/2 0/0.	113 40	113 75./.
Emprunts 5 0/0. . .	117 50 ./.	117 00./.

Service particulier	19 MARS	18 MARS
Act. Banque de France.	3220 00	3000 00
» Société générale.	553 00	557 00
» Crédit f. de France.	1128 00	1117 00
» Chemin autrichien.	585 00	580 00
» Lyon.	1215 00	1200 00
» Est	730 00	720 00
» Ouest	785 00	785 00
» Nord	1513 00	1505 00
» Midi.	890 00	880 00
» Suez	875 00	870 00
5 % Péruvien . . .	19 1/2	19 5/8
Act. Banq. ottom. (anc.)	600 00	600 00
» Banq. ottom. (nouv.)	541 00	536 00
Londres court. . . .	25 27 00	25 29 00
Créd. Mob. (act. nouv.)	707 00	680 00
Tuz.	10 62	10 60

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 19 mars.

Change sur Londres, 4,84 75; change sur Paris, 5,18 75; 100.
Café good fair, (la livre) 14 5/8, 14 7/8.
Café good Cargoes, (la livre), 15 1/8, 15 3/8.
Calme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie représentés à Roubaix par M. Bulteau-Grymonprez :

Havre, 19 mars.

Ventes 800 b. Marché meilleur.

Liverpool, 19 mars.

Ventes 5,000 b. Marché ferme.

New-York, 19 mars.

Coton, 13 1/4.
Recettes 39,000 b.
New-Orléans low-middling 92 1/2

ment, on peut les frapper plus à l'aise. Nous avons parlé récemment des révocations injustes dont un grand nombre avait été l'objet. Le *Français* signale d'autres irrégularités dont l'opinion doit faire justice.

« Il se passe, dit cette feuille, au ministère des finances, un fait d'une gravité particulière. Jusqu'à présent, les directeurs de l'enregistrement et des domaines étaient choisis parmi les inspecteurs appelés à Paris pour passer des examens et parmi ceux d'entre eux qui avaient subi avec succès les épreuves de ces examens et parmi ceux d'entre eux qui avaient subi avec succès les épreuves de ces examens. L'*épuration* qui vient d'avoir lieu, et qui a consisté à mettre d'un coup à la retraite un grand nombre de directeurs, a rendu vacantes un plus grand nombre de directions qu'il n'y a d'inspecteurs ayant subi les épreuves en état de les remplir. On va en conséquence, être obligé de nommer directeurs des inspecteurs qui n'ont pas été appelés aux épreuves parce que leur administration les avait jugés insuffisants ou qui, appelés aux épreuves ont été en état d'y satisfaire. On comprendra toute la gravité de cette situation. Car la direction du service de l'enregistrement exige, autant dans l'intérêt de l'Etat que dans celui des contribuables, des connaissances spéciales et approfondies. »

La persécution

La persécution est ouverte. Le vote qui frappe les jésuites atteint tous les catholiques. C'est en haine de la religion que les jésuites sont poursuivis. Le radicalisme prévaut ; le gouvernement devient l'exécuteur de la politique passionnée des ennemis de l'Eglise. Le premier pas est fait; on ira jusqu'au bout. Il y a inévitablement du sang de martyr au terme du programme révolutionnaire. Cédant aux injonctions de la violence, le gouvernement est sorti de la justice ; il se trouve, de gré ou non, engagé dans les voies de la persécution. Le droit est mis de côté ; il n'y a plus place désormais que pour la passion.

Tout est irrégulier dans la menace adressée aux congrégations religieuses par la Chambre d'accord avec le ministère. La décision du Sénat qui les couvre est tenue pour rien. A un vote légal d'un des pouvoirs publics, les deux autres répondent par l'arbitraire. C'est plus qu'un conflit entre les deux Chambres, c'est une violation de la Constitution. Le Sénat ne compte plus. Son désaveu a consolidé le ministère ; son vote, au lieu de garantir les congrégations religieuses dans l'exercice du droit d'enseigner, n'aboutit qu'à les dépouiller du droit d'exister. Tout cela n'est plus d'un gouvernement régulier. Le Sénat acceptera-t-il cette situation ? Nous ne pouvons le croire.

Cette première atteinte à la Constitution inaugure l'ère des procédés révolutionnaires. Le vote de la Chambre des députés contre les jésuites est une mesure de violence. Cet ordre du jour sanctionne une accusation vague de cléricalisme, et fait appel à des lois indéterminées qu'on va chercher jusque dans les arrêts du Parlement.

La discussion n'a pu rien relever contre les congrégations religieuses, même contre la plus haïe de toutes. Pas un crime, pas un délit spécifié n'a pu leur être reproché. Il y a un Code pénal, des tribunaux criminels pour les autres citoyens. S'ils sont coupables de quelque chose, qu'on défère leurs actes, leurs écrits, leurs personnes à la juridiction des cours d'assises. En ne le faisant pas, on proclame leur innocence.

La République nous ramène au temps des premières persécutions. Aucun fait ne pouvant être mis judiciairement à la charge des chrétiens, ils furent accusés d'être des conspirateurs des ennemis de César et du genre humain. Pendant près de trois siècles, le sang des premiers fidèles coula à Rome et dans l'empire. L'accusation et le jugement se réduisaient pour eux à cet arrêt : *Christiam ne sunto*. C'était tout ; leur crime était d'exister, leur châtiment fut de mourir. On ne peut reprocher aux jésuites autre chose que d'être, c'est pour cela qu'on les supprime. Eux aussi sont accusés d'être les adversaires de la société moderne, des perturbateurs de la paix publique, des fauteurs de conspiration.

C'est là une formule générale de persécution, qui peut s'étendre aussi loin que la haine des ennemis de l'Eglise. Le crime des jésuites est aussi celui du clergé et des catholiques. Depuis que le cléricalisme a été déclaré l'ennemi public, tout prêtre, tout fidèle peut être assimilé au jésuite, qu'on proscrit aujourd'hui. La même accusation pèse sur tous les catholiques ; il est aussi facile de les convaincre d'être des détracteurs de la Révolution, des adversaires de la République, des ferments du péril clérical.

Aujourd'hui l'on distingue, pour la forme, entre cléricalisme et catholicisme; mais demain on confondra l'un et l'autre, et il n'y aura plus partout que des jésuites.

Ce que nous voyons n'est qu'un commencement. Les dominateurs du jour préludent à la persécution en s'attaquant aux congrégations. Si l'essai réussit, ils iront plus loin. Le langage de la presse radicale nous avertit déjà qu'il s'agit pour la république d'en finir avec le catholicisme. Des projets de loi sont préparés qui menacent de nous enlever jusqu'à nos églises. On en est venu à ce point de démence et de rage, de considérer la religion de Jésus-Christ comme le péril social. Il faut s'attendre dès lors aux représailles les plus furieuses, les plus violentes. Cela peut aller jusqu'à l'échafaud. Un siècle ne nous sépare pas encore de 93, et la Commune est encore plus près.

Que ceux qui se refusent à croire à ces derniers excès nous disent qu'elle garantie il reste aux catholiques contre la haine de leurs adversaires. Nous le voyons par l'exemple de jésuites. La constitution, le droit commun, les lois de l'enseignement, la possession d'état ne les mettent pas à l'abri des plus odieuses entreprises. Il suffit qu'ils soient accusés de méfaits imaginaires, dont pas un n'est plausible en justice, pour que le gouvernement menace de leur appliquer des lois qui n'existent pas. Quelle série indéfinie d'abus, d'excès, de violences n'augure pas cette politique ! Le gouvernement ne proscrit brutalement les jésuites que parce qu'aucun tribunal ne pourrait les condamner. Voilà la vérité. Une pareille conduite livre du même coup tout le clergé, tous les catholiques à la merci de ceux qui règnent aujourd'hui. Il n'y aura qu'à renouveler contre nos évêques, nos prêtres, contre nous tous la même accusation pour aboutir au même résultat. Cela, c'est la persécution.

ARTHUR LOTH.

L'affaire Hartmann

Le *Times* a publié une longue dépêche de Paris, exposant l'affaire Hartmann. Nous traduisons cette dépêche en partie textuellement, en partie analytiquement :

C'est le 16 février, dit le *Times*, que le prince Orloff annonça son intention de demander l'extradition d'Hartmann, et c'est le 25 qu'il fit sa demande officielle. On sait sur quelles raisons elle s'appuyait.

Le samedi 28, M. de Freycinet recevait de l'ambassade une note, à laquelle était jointe une lettre de menaces anonyme, adressée à l'ambassadeur de Russie. Le prince Orloff disait :

Je vous adresse la lettre ci-incluse, dont l'auteur anonyme me menace de mort. Je pourrais répondre, étant chrétien, que je suis prêt à sacrifier ma vie pour ce que je crois être mon devoir et à mettre en pratique le : Fais ce que dois, advienne que pourra. Je crois devoir, toutefois, vous communiquer la lettre de menaces, afin que vous puissiez juger, après en avoir pris connaissance, de ce qui doit être fait dans ces circonstances. »

Le lendemain, M. de Freycinet eut une entrevue avec le prince, après être convenu avec M. Andrieux des mesures à prendre pour protéger l'ambassadeur. Dans cet entretien du 29 avec le prince, M. de Freycinet insista sur le fait qu'il serait désirable que la France eût communication de preuves évidemment sérieuses de l'identité et de la culpabilité du prisonnier. Le prince demanda alors si, aux yeux du cabinet français, les preuves déjà fournies ne paraissaient pas suffisantes. M. de Freycinet répliqua qu'il n'avait pas encore reçu des rapports des magistrats chargés de l'enquête, mais que, à la suite de conversations avec eux, les preuves déjà fournies ne lui semblaient pas suffisantes pour justifier l'extradition ; il ajouta que quinze jours s'étaient écoulés depuis l'arrestation et qu'il était difficile de prolonger la détention du prévenu ; il insista plusieurs fois sur la nécessité de fournir des preuves.

Le prince Orloff dit qu'il attendait pour cela M. Nicolas Mouravief, avocat général à la cour et professeur de droit à l'université de Saint-Pétersbourg. Par suite d'un accident de chemin de fer qui l'avait forcé de s'arrêter à Berlin. M. Mouravief n'arriva que le 2 mars. M. de Freycinet informa M. Cazot de l'arrivée de M. Mouravief ; un mot prévint celui-ci que M. Cazot était à sa disposition après deux heures de l'après-midi. Cet entretien du garde des sceaux et de M. Mouravief ne jeta au dire du *Times* aucune lumière sur l'affaire ; M. Mouravief n'était venu que pour expliquer le mécanisme des lois russes et il déclara qu'il n'avait pas à fournir d'autres documents.

Voilà où l'affaire en était lors du conseil des ministres du samedi 6 mars. Les magistrats et M. Cazot avaient conclu que, les preuves d'identité et de culpabilité n'étaient pas suffisantes, il n'y avait pas lieu d'accorder l'extradition. M. de Freycinet en informa par note le prince Orloff. Cette note non officielle mentionnait l'unanimité du cabinet. M. de Freycinet y appelait l'empereur le « tsar. » Le prince qui, jusqu'au 6 mars, avait été d'une politesse et d'une convenance parfaites envers le cabinet français, changea d'allures à partir de cette date. Sa première démarche a été de communiquer à son gouvernement la note non officielle de M. de Freycinet. Il répondait le même jour à M. de Freycinet.

« J'ai reçu hier un document judiciaire supplémentaire relatif à l'affaire Hartmann. J'allais vous le remettre, lorsque j'ai reçu votre note de ce matin. Malgré sa teneur, je crois devoir vous adresser le document en question, et je m'empresse de vous transmettre le mémoire juridique dont je vous ai parlé mercredi dernier. »

M. de Freycinet se mit, ainsi que M. Cazot, à la disposition du prince pour lui fournir des explications verbales, et le prince leur fit savoir qu'il les attendait à l'ambassade où ils se rendirent à deux heures. Une conversation assez animée y eut lieu. Ce n'est que le lundi matin que M. de Freycinet adressa au prince Orloff la notification officielle dont nous donnons le texte original. On pourra voir qu'il n'y est pas question d'unanimité et que l'expression moins cérémonieuse de « tzar » n'y figure pas. M. de Freycinet était évidemment désireux d'éviter tout ce qui pourrait froisser les sentiments de l'empereur de Russie.

« Monsieur l'ambassadeur,

» Ainsi que je me suis empressé d'en informer Votre Excellence samedi matin, le conseil des ministres, dans sa séance du même jour, 6 mars, a pris connaissance d'un rapport adressé la veille par M. le garde des sceaux au Président de la République au sujet de la demande d'extradition formée par votre gouvernement contre un individu inculpé de détérioration de la voie de chemin de fer de Moscou-Koursk. Ce rapport, s'appuyant sur deux autres rapports, l'un émane du procureur de la République, l'autre du procureur général près la cour d'appel de Paris, conclut que les preuves manquent pour établir l'identité de l'inculpé et sa participation aux faits reprochés. Le conseil, après avoir examiné attentivement ces documents et en avoir délibéré, s'est rangé à l'avis de M. le garde des sceaux et a décidé qu'il n'y avait pas lieu d'accorder l'extradition. J'ajoute que le conseil s'est maintenu strictement sur le terrain défini par la demande d'extradition et ne s'est préoccupé d'aucune autre question plus ou moins connexe. La délibération a porté uniquement sur le point de fait que j'ai indiqué plus haut, et a eu dès lors, comme l'instruction elle-même de l'affaire, le caractère purement juridique. Je joins ici les copies, certifiées conformes, des trois rapports sus-mentionnés, ainsi que la copie de la lettre d'envoi de M. le garde des sceaux.

« Agréez, etc. »

On connaît la suite. — M. le prince Orloff quittera samedi.

On lit dans l'*Estafette* :

La véritable cause du départ du prince Orloff

« Le ministère avait fait publier dans l'*Agence Havas* une note dans laquelle, pour témoigner des bons rapports qui continuaient à subsister entre le gouvernement français et le gouvernement russe, malgré la solution donnée à l'affaire Hartmann, il prétendait que M. le prince Orleff avait, le soir même, assisté à la soirée donnée par M. de Freycinet.

» Le fait était inexact. Le prince Orloff n'y avait pas fait acte de présence.

» Aussi ce dernier crut-il devoir faire transmettre à l'*Agence Havas* une note rectificative.

» L'officieuse agence répondit que la source d'où elle tenait ce renseignement N'ADMETTAIT POINT LA CONTRADICTION et qu'il lui était, en conséquence, impossible de rectifier.

» Ce fait, joint à l'affaire Hartmann, a motivé, nous assure-t-on, le brusque départ de l'ambassadeur de Russie ».

LETTRE DE PARIS

de notre correspondant particulier)

Paris, le 18 mars 1880.

Il y a peu de choses, aujourd'hui, dans les journaux au sujet de l'ordre du jour de confiance et de ses conséquences. Quelques feuilles prétendent que le Gouvernement va faire rechercher, soit par le Conseil d'Etat, soit par un comité de jurisconsultes, quelles sont les lois qui pourraient être actuellement appliquées aux Congrégations non autorisées et qu'en attendant il va agir contre les étrangers qui peuvent se trouver dans les maisons françaises. Mais ces assertions ne sont prises au sérieux par personne. De guerre prompte, immédiate, systématique contre les Congrégations enseignantes, il n'y en aura pas ; la Chambre l'a décidé en repoussant l'ordre du jour de M. Madier de Montjau. Les impatients devront donc se résigner à voir le Gouvernement procéder méthodiquement, lentement en cette matière délicate qui relève de la paix publique encore plus que des revendications radicales.

Quant à s'imaginer, comme le font certains députés, que M. de Freycinet se propose de soumettre chacun de ses actes aux bureaux des quatre groupes constitués en une sorte de comité consultatif, sinon délibératif, c'est vraiment faire trop bon marché de la dignité et de l'autorité du président du Conseil. Ceux qui colportent ces bruits oublient d'ailleurs que si M. de Freycinet a refusé d'entrer dans des explications en réclamant un vote de confiance, c'est précisément pour conserver sa pleine liberté d'action.

Ce qui achève de témoigner que la situation avec les atermoiements et les incertitudes qu'elle comporte n'est pas du goût des amis de MM. Clémenceau, Lockroy et Cie c'est l'organisation d'un pétitionnement dans les bureaux des organes intransigeants pour réclamer l'expulsion des Jésuites.

Il n'y a pas, du reste, à s'y tromper, ce pétitionnement aura pour résultat de faire revenir devant la Chambre la question des Congrégations aussitôt après les vacances de Pâques. Il fournira l'occasion de demander alors des comptes à M. de Freycinet, et, en attendant, il n'aura pas peu contribué à entretenir au sein du pays les divisions qui semblent de plus en plus l'essence même du régime cher à nos gouvernants.

La date des élections pour le renouvellement partiel des conseils généraux n'est pas encore fixée, et l'on croit que le Gouvernement attendra pour prendre une résolution à cet égard que la session d'avril de ces assemblées soit terminée. En effet, il a besoin plus que jamais, à la suite des changements qui viennent d'avoir lieu dans la direction du service départemental et communal, de prendre l'avis des intéressés, dont une bonne partie appartient à la Chambre ainsi qu'au Sénat. Si, comme il est probable, ces élections ont lieu dans le courant de mai, le Parlement devra se proroger de nouveau, et il en résultera forcément un congé de quinze jours au moins, après lequel, si les Chambres veulent absolument voter le budget dans leur session d'été, elles auront à s'abstenir de toute incursion sur le terrain purement politique. La chose serait impossible si M. Gambetta ne présidait pas et si lui-même n'avait promis au ministère de lui éviter une session d'automne. Aussi l'opinion générale dans les régions officielles, est-elle que tout s'arrangera pour le mieux nonobstant les secondes vacances de mai.

Il n'y a eu hier qu'un seul banquet pour fêter l'anniversaire du 18 mars. Ce banquet a eu lieu au Salon des Familles à Saint-Mandé, et 500 personnes parmi lesquelles l'élément étranger se trouvait largement représenté, y assistaient. Après des discours prononcés par des orateurs appartenant à la rédaction de l'*Egalité* et une quête faite au profit de ce journal et des prolétaires, il a été donné lecture d'adresses émanées de comités socialistes de Douai, Besançon, Roanne, Cette, Lyon, Reims, St-Etienne et Bruxelles. L'assemblée a fait un accueil particulièrement enthousiaste aux adresses du comité nihiliste russe et des socialistes italiens. Voici d'abord celle du comité italien :

« Nous sommes de cœur avec vous, et nous vous donnons rendez-vous au prochain 18 mars international !... »

Celle des nihilistes est ainsi conçue

« Les socialistes nihilistes russes réunis en séance expresse, votent

---

FEUILLETON DU 20 MARS

— 108 —

SANS FAMILLE

DEUXIÈME PARTIE

XII

RECHERCHES

N'y tenant plus, je dégringole de mon observatoire et je vais chercher Mattia : il est éveillé et le mal de mer étant guéri, il n'est plus de méchante humeur, de sorte qu'il veut bien monter avec moi sur mes caisses ; lui aussi est ébloui et il se frotte les yeux : çà et là des canaux viennent de prairies déboucher dans le fleuve, et ils sont pleins aussi de navires.

Malheureusement le brouillard et la fumée s'épaississent encore; on ne voit plus autour de soi que par échappées; et plus on avance, moins on voit clair.

Enfin le navire ralentit sa marche, la machine s'arrête, des câbles sont jetés à terre; nous sommes à Londres et nous débarquons au milieu de gens qui nous regardent, mais qui ne nous parlent pas.

— Voilà le moment de te servir de ton anglais, mon petit Mattia.

Et Mattia, qui ne doute de rien, s'approche d'un gros homme à barbe rousse pour lui demander poliment, le chapeau à la main, le chemin de Green square.

Il me semble que Mattia est bien longtemps à s'expliquer avec son homme, qui plusieurs fois, lui fait répéter les mêmes mots, mais je ne veux pas douter du savoir de mon ami.

Enfin il revient :

— C'est très-facile, dit-il, il n'y a qu'à longer la Tamise; nous allons suivre les quais.

Mais il n'y a pas de quais à Londres, ou plutôt il n'y en avait pas à cette époque, les maisons s'avançaient jusque dans la rivière; nous sommes donc obligés de suivre des rues qui nous paraissent longer la rivière.

Elles sont bien sombres, ces rues, bien boueuses, bien encombrées de voitures, de caisses, de ballots, de paquets de toute espèce, et c'est difficilement que nous parvenons à nous faufiler au milieu de ces embarras sans cesse renaissants. J'ai attaché Capi avec une corde et je le tiens sur mes talons; il n'est qu'une heure et pourtant le gaz est allumé dans les magasins, il pleut de la suie.

Vu sous cet aspect, Londres ne produit pas sur nous le même sentiment que la Tamise.

Nous avançons et de temps en temps Mattia demande si nous sommes loin encore de Lincoln's Inn : il me rapporte que nous devons passer sous une grande porte qui barrera la rue que nous suivons. Cela me paraît bizarre, mais je n'ose pas lui dire que je crois qu'il se trompe.

Cependant il ne s'est point trompé et nous arrivons enfin à une arcade qui enjambe par-dessus la rue avec deux petites portes latérales : c'est Temple-Bar. De nouveau nous demandons notre chemin et l'on nous répond de tourner à droite.

Alors nous ne sommes plus dans une grande rue pleine de mouvement et de bruit; nous nous trouvons au contraire, dans des petites ruelles silencieuses qui s'enchevêtrent les unes dans les autres, et il nous semble que nous tournons sur nous-mêmes sans avancer comme dans un labyrinthe.

Tout à coup au moment où nous nous croyons perdus, nous nous trouvons devant un petit cimetière plein de tombes, dont les pierres sont noirées comme si on les avait peintes avec de la suie ou du cirage : c'est *Green square*.

Pendant que Mattia interroge une ombre qui passe, je m'arrête pour tâcher d'empêcher mon cœur de battre; je ne respire plus et je tremble.

Puis je suis Mattia et nous nous arrêtons devant une plaque en cuivre sur laquelle nous lisons: *Greth and Galley*.

Mattia s'avance pour tirer la sonnette, mais j'arrête son bras.

— Qu'as tu? me dit-il, comme tu es pâle.

— Attends un peu que je reprenne courage.

Il sonne et nous entrons.

Je suis tellement troublé, que je ne vois pas très-distinctement autour de moi ; il me semble que nous sommes dans un bureau et que deux ou trois personnes penchées sur des tables écrivent à la lueur de plusieurs becs de gaz qui brûlent en chantant.

C'est à l'une de ces personnes que Mattia s'adresse, car bien entendu je l'ai chargé de porter la parole.

Dans ce qu'il dit reviennent plusieurs fois les mots de *boy family* et Barberin ; je comprends qu'il explique que je suis le garçon que ma famille a chargé Barberin de retrouver. Le nom de Barberin produit de l'effet : on nous regarde, et celui à qui Mattia parlait se lève pour nous ouvrir une porte.

Nous entrons dans une pièce pleine de livres et de papiers : un monsieur est assis devant un bureau, et un autre en robe et en perruque, tenant à la main plusieurs sacs bleus, s'entretient avec lui.

En peu de mots, celui qui nous précède explique qui nous sommes, et alors les deux messieurs nous regardent de la tête aux pieds.

Lequel de vous est l'enfant élevé par Barberin ? dit en français le monsieur assis devant le bureau.

En entendant parler français, je me sens rassuré et j'avance d'un pas :

— Moi, Monsieur.

— Où est Barberin ?

— Il est mort.

Les deux messieurs se regardent un moment, puis celui qui a une perruque sur la tête sort en emportant ses sacs.

— Alors, comment êtes-vous venus ? demande le monsieur qui avait commencé à m'interroger.

— A pied jusqu'à Boulogne et de Boulogne à Londres en bateau; nous venons de débarquer.

— Barberin vous avait donné de l'argent?

— Nous n'avons pas vu Barberin.

— Alors comment avez-vous su que vous deviez venir ici?

Je fis aussi court que possible le récit qu'on me demandait.

J'avais hâte de poser à mon tour quelques questions, une surtout qui me brûlait les lèvres, mais je n'en eus pas le temps.

Il fallut que je racontasse comment j'avais été élevé par Barberin, comment j'avais été vendu par celui-ci à Vitalis, comment à la mort de mon maître j'avais été recueilli par la famille Acquin, enfin comment le père ayant été mis en prison pour dettes, j'avais repris mon ancienne existence de musicien ambulant.

A mesure que je parlais, le monsieur prenait des notes et il me regardait d'une façon qui me gênait : il faut dire que son visage était dur, avec quelque chose de fourbe dans le sourire.

— Et quel est ce garçon, dit-il, en désignant Mattia du bout de sa plume de fer, comme s'il voulait lui darder une flèche.

— Un ami, un camarade, un frère.

— Très-bien; simple connaissance faite sur les grands chemins, n'est-ce pas?

— Le plus tendre, le plus affectueux des frères.

— Oh ! je n'en doute pas.

Le moment me parut venu de poser enfin la question qui depuis le commencement de notre entretien m'oppressait.

— Ma famille, monsieur, habite l'Angleterre ?

— Certainement elle habite Londres ; au moins en ce moment.

— Alors je vais la voir ?

— Dans quelques instants vous serez près d'elle. Je vais vous faire conduire.

Il sonna.

— Encore un mot, monsieur, je vous prie : J'ai un père ?

Ce fut à peine si je pus prononcer ce mot.

— Non-seulement un père, mais une mère, des frères, des sœurs.

— Ah ! monsieur.

Mais la porte en s'ouvrant coupa mon effusion ; je ne pus que regarder Mattia les yeux pleins de larmes.

Le monsieur s'adressa en anglais à celui qui entrait et je crus comprendre qu'il lui disait de nous conduire.

Je m'étais levé.

— Ah ! j'oubliais, dit le monsieur, votre nom est Driscoll, c'est le nom de votre père.

Malgré sa mauvaise figure je crois que je lui aurais sauté au cou s'il m'en avait donné le temps; mais de la main il nous montra la porte et nous sortîmes.

XIII

LA FAMILLE DRISDOLL

Le clerc qui devait me conduire chez mes parents était un vieux petit bonhomme ratiné, parcheminé, ridé, vêtu d'un habit noir rapé et lustré, cravaté de blanc ; lorsque nous fûmes dehors il se frotta les mains frénétiquement en faisant craquer les articulations de ses doigts et de ses poignets secoua ses jambes comme s'il voulait envoyer au loin ses bottes éculées et levant le nez en l'air, il aspira fortement le brouillard à plusieurs reprises, avec la béatitude d'un homme qui a été enfermé.

— Il trouve que ça sent bon, me dit Mattia en italien.

A suivre